



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, mercredi 4 décembre 2024

### **Le Département toujours aux côtés des personnes en situation de handicap**

Au lendemain de la ***Journée internationale des personnes en situation de handicap***, célébrée chaque année le 3 décembre, Chaynesse Khirouni, présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, et Catherine Boursier, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente déléguée à l'Autonomie souhaitent rappeler l'engagement du Département auprès des personnes en situation de handicap, dans un esprit de solidarité, de dialogue et d'innovation.

### **Soutien indéfectible, malgré la pluie**

Dans un contexte de crise des vocations et d'incertitudes financières, une potentielle « saignée budgétaire aux conséquences dévastatrices » insiste Chaynesse Khirouni, le Département veut « réaffirmer qu'il se tient auprès des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants » assure Catherine Boursier.

Cet appui inconditionnel s'opère avec la confiance de ses partenaires, comme le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de Meurthe-et-Moselle (CDCA) et le Collectif Handicap 54. « Nous savons que les moyens financiers vont être contraints mais nous savons que nous pouvons compter sur le soutien du Conseil départemental » confirment Jean-Pierre Boissonnat, président du CDCA, et Vincent Harel, coordinateur du collectif.

Entre autres mesures, pour faire face à ces défis, le Département de Meurthe-et-Moselle apporte son appui pour la création de nouvelles places en établissements pour les jeunes handicapés et renforce son plan d'urgence pour soutenir la Maison départementale des personnes handicapées.

## Les grandes priorités

La politique du Département en matière de handicap s'inscrit dans le Schéma départemental de l'Autonomie, une feuille de route construite collectivement et dans un esprit d'ouverture avec les partenaires, les citoyens concernés, les acteurs du handicap, les agents du services Autonomie et les élus. Elle s'articule autour de grandes priorités :

- **le parcours de vie des personnes en situation de handicap**, pour s'assurer qu'à tous les moments charnières de la vie, elles puissent préserver et développer leurs capacités d'agir et de choisir ;
- **l'habitat et l'accompagnement à domicile**, pour permettre à toutes les personnes en perte ou en manque d'autonomie de vivre dans un logement adapté en favorisant un accompagnement de leur parcours résidentiel ;
- **l'accompagnement et le répit des aidants**, parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- **le développement d'une offre d'accueil adaptée**, afin que chacun puisse se soigner, vivre et s'épanouir dans le meilleur environnement.

Ces objectifs concourent à un même objectif : rendre un service de qualité et de proximité aux personnes fragilisées par le handicap et leur garantir un traitement équitable en tous points du département.

## Les chiffres clés

- Plus de **50 000 demandes déposées en 2023 à la MDPH** par plus de 24 000 personnes, ce qui représente 1 400 demandes en plus à étudier par rapport à 2022 (+2,9%).
- Plus de **4 300 personnes** en situation de handicap sont accueillies chaque année par les services territoriaux autonomie.
- Près de **3 500 allocataires de la Prestation de compensation du handicap**.
- Plus de **1 000 élèves et étudiant·e·s** pris·e·s en charge au titre du **transport adapté**.
- **109 M€** inscrits au budget prévisionnel 2024 pour la politique destinée aux personnes en situation de handicap.